

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis, tenue à huis clos le 9 juin 2021 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC, située au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ainsi qu'en visioconférence à compter de 19 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Gitane Michaud	Les Hauteurs
	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Nancy Banville	Price
MM.	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Gilles Laflamme	Padoue
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Réginald Dionne	Sainte-Angèle-de-Méridi
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Roch Vézina	Sainte-Luce

EST ABSENT :

M. Simon Yvan Caron La Rédemption

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Gagnon, directeur général par intérim et Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance, tenue à huis clos dû aux restrictions entourant la pandémie du coronavirus (COVID-19), ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-06-122

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Première période de questions

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Transport régional / demande coopération municipale
6. Foresterie :
 - 6.1 Redevances forestières

- 6.2 Reconduction Groupement forestier Métis-Neigette
- 6.3 Participation du Fonds TPI pour la saison 2021
- 6.4 Participation du Fonds TPI-travaux amélioration érablières
- 6.5 Autorisation du MERN- bail au Parc régional de la rivière Mitis
- 6.6 Projet de revitalisation des municipalités du haut-pays
- 6.7 Suivi arrosage tordeuse des bourgeons de l'épinette
- 7. Nomination représentant MRC à l'Organisme des bassins versants
- 8. Bonification du programme RénoRégion

C. ADMINISTRATION

- 9. Adoption des états financiers 2020 MRC
- 10. Adoption des états financiers 2020 TNO
- 11. Nomination des vérificateurs pour l'année 2021
- 12. Démission M. Côté : Nomination remplaçant comité administratif
 - 12.1 Mot de remerciement pour M. Côté
- 13. Suivi budget COVID
 - 13.1 Fonds réserve COVID pour mandataires
- 14. Demandes de dons et commandites

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

- 15. Comité de révision du schéma de couverture de risques en incendie
- 16. Nomination comité gestion incendie CAUREQ
- 17. Ressources humaines incendie
- 18. Nomination gestionnaire formation

E. DIVERS

- a) Refonte du site web de la MRC-soumissions
- b) Site web Attractivité-soumissions
- c) Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone
- d) Avis de conformité Règlement 2021-1453 de Mont-Joli
- e) Avis de conformité Règlement 2021-1454 de Mont-Joli
- f) Embauche d'un technicien en génie civil saisonnier

F. DÉVELOPPEMENT

- 19. Fonds Régions et Ruralité
 - 19.1 Recommandation projets volet 4
 - 19.2 Volet 4- « Coopération municipale »-ressource d'accompagnement en gestion pour les municipalités
 - 19.3 Volet 4- « Coopération municipale »-Service du SPAL
- 20. CRD-Accord de regroupement pour Table ad hoc
- 21. Projets recommandés par la Commission culturelle
- 22. Appui projet ARTERRE
- 23. Appui Institut technologique agroalimentaire
- 24. Protocole d'usage avec « Les sentiers du Mont-Comi»
- 25. Projet éolien Lac Alfred
 - 25.1 Autorisation système dégivrage
 - 25.1.1 Projet Wicetech dégivrage éoliennes
 - 25.1.2 Participation rachat système dégivrage Boréal
 - 25.2 Adoption des états financiers 2020
 - 25.3 Recommandation fonds prévoyance
- 26. Projet éolien La Mitis
 - 26.1 Adoption des états financiers 2020
 - 26.2 Redevances aux municipalités- 2^e semestre
 - 26.3 Livre sur les athlètes de La Mitis
 - 26.4 Transport avion Forces armées canadiennes

- 27. Mitis en Affaires
 - 27.1 Renouvellement de l'entente
 - 27.2 Appui pour conditions Réseau Accès entreprise Québec
- 28. Nomination représentant MRC dossiers logements sociaux
- 29. Fonds pour le cannabis

G. HYGIÈNE DU MILIEU

- 30. Suivi

H. PÉRIODE DE QUESTIONS

I. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A. GESTION

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 12 mai 2021

3.1 Adoption

C.M. 21-06-123

Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2021 tel que présenté.

3.2 Suivi

M. Claude Gagnon fait le suivi du procès-verbal du 12 mai 2021.

4. Première période de questions

Il n'y a pas de question.

B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5. Transport régional / demande coopération municipale

C.M. 21-06-124

CONSIDÉRANT le Projet Mobilités et Territoires du CREBSL intitulé « Mobilités et territoires » dont la présentation a été faite le 5 mai 2021 aux membres du Conseil et la proposition préliminaire pour la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT l'objectif du projet de « Déployer la mobilité durable au Bas-Saint-Laurent d'ici 2022, en catalysant le transport collectif, l'électrification et l'autopartage »;

CONSIDÉRANT QU'une seconde rencontre avec le CREBSL, dans les huit MRC, est prévue dans les prochains mois afin de présenter un rapport du projet avec budget en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE les huit MRC du Bas-Saint-Laurent, membres du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent (CRD-BSL), doivent analyser les enjeux relatifs à la gouvernance et au financement d'une stratégie régionale en transport;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail régional devra se pencher sur la définition de l'objet et des clauses d'une future entente

intermunicipale en transport collectif de personnes à déposer au ministère des Transports et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ces étapes sont préalables à la demande au ministère des Finances d'un financement récurrent du projet de transport collectif régional via la mise en place dans la région du Bas-Saint-Laurent d'une majoration de la taxe sur le carburant qui serait versée à une régie intermunicipale du transport;

CONSIDÉRANT QUE le programme de Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permet le financement d'études et de projet de mise en oeuvre d'entente de coopération intermunicipale.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** le Conseil de la MRC de La Mitis donne son accord de principe et appuie favorablement le mandat du Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent de piloter un comité régional visant la création d'une régie intermunicipale bas-laurentienne du transport collectif et le dépôt de la demande de majoration de la taxe sur le carburant;
- **QUE** le Conseil de la MRC de La Mitis appuie le dépôt par le CRD-BSL d'une demande de soutien financier au programme de Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de soutenir les étapes administratives menant à la création d'une régie intermunicipale du transport collectif et l'obtention de la majoration de taxe sur le carburant.
- **D'en informer les autres MRC par le biais du CRD-BSL.**

6. Foresterie

6.1 Redevances forestières

C.M. 21-06-125

CONSIDÉRANT QUE les MRCs confient l'exécution des travaux sur les TPI à des organismes de développement locaux et à des entreprises d'aménagement forestier qui ont développé au cours des 20 dernières années divers modèles de partenariat permettant aux municipalités de s'impliquer dans la gestion active de leur territoire et d'en tirer certains revenus;

CONSIDÉRANT QU'historiquement, les MRC facturaient les volumes récoltés par les intervenants sur les TPI en utilisant les grilles de taux de la valeur marchande des bois sur pied (VMBSP) produites par le BMMB (par période de trois mois);

CONSIDÉRANT QUE depuis octobre 2020, les taux unitaires de la VMBSP ont considérablement augmenté pour le sapin et les épinettes de qualité B;

CONSIDÉRANT QUE cette augmentation du taux unitaire de la VMBSP pour le sapin et les épinettes de qualité B fait en sorte que les opérations de récolte de bois sont déficitaires pour les intervenants sur les TPI c'est-à-dire les organismes de développement locaux et les entreprises d'aménagement forestier;

CONSIDÉRANT QUE le statu quo est non viable pour les entreprises d'aménagement forestier qui exécutent les travaux de récolte sur les TPI et qu'il y a des demandes de leur part pour ajuster la VMBSP de 2021 en fonction du prix payé aux usines de transformation;

CONSIDÉRANT QUE le sapin et les épinettes sont des essences en proportion importante au Bas-Saint-Laurent et fréquemment récoltées lors des activités d'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE ces essences sont parmi celles qui sont les plus importantes pour l'industrie de la transformation au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT les risques de voir une diminution importante des revenus aux MRC découlant de l'activité forestière réalisée sur les TPI et une diminution importante des volumes livrés aux usines de transformation si les MRC utilisent intégralement les grilles de taux de la VMBSP produites par le BMMB;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs autorise les MRC à appliquer une mesure d'atténuation ponctuelle qui vise à revoir à la baisse, mais sans exagérer, le taux unitaire de la VMBSP en se basant sur une méthode de calcul cohérente, robuste et justifiable.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité :

- **D'**utiliser une méthode justifiable et uniforme entre les MRC du Bas-Saint-Laurent pour établir les valeurs marchandes des bois sur pied (sapin/épinettes) prenant en compte le prix moyen payé par les usines aux intervenants pour la saison 2021;
- **D'**établir, pour chaque zone de tarification et par période, un historique du prix (résineux) payé aux producteurs par les usines pour 2019 et 2020 et des valeurs marchandes des bois sur pied afin d'établir un ratio (valeurs marchandes/prix payés);
- **D'**utiliser ce ratio en 2021 pour fixer les valeurs marchandes des bois sur pied trimestrielles en fonction du prix payé par les usines acheteuses dans la zone de tarification;
- **De** savoir que ce changement de la grille de tarification s'applique exclusivement aux essences (sapin qualité B et épinettes qualité B).

6.2 Reconduction du Groupement forestier Métis-Neigette

C.M. 21-06-126

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis adhère aux recommandations du comité multiresources et autorise pour la saison 2021 les éléments suivants :

- La reconduction pour la saison 2021 du Groupement forestier Métis-Neigette à titre d'exécutant des travaux sylvicoles sur les TPI déléguées à la MRC de La Mitis et d'autoriser M. Bruno Paradis, préfet et M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC.

6.3 Participation du Fonds TPI pour la saison 2021

C.M. 21-06-127

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Maurice Chrétien et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis adhère aux recommandations du comité multiressources et autorise pour la saison 2021 les éléments suivants :

- La poursuite du financement de 25 000 \$ à partir du fond TPI de la MRC de certains travaux non admissibles au financement du programme régulier (PADF) :
 - Financement des travaux sylvicoles à 100% des coûts réels;
 - Application du programme de Redéfinition de l'Emploi;
 - Transport des plants forestiers;
 - Taux applicables à la voirie;
 - Taux techniques applicables à la mobilisation des bois (coupes totales).

6.4 Participation du Fonds TPI-travaux amélioration érablières

C.M. 21-06-128

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Réginald Dionne et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis adhère aux recommandations du comité multiressources et autorise pour la saison 2021 les éléments suivants :

- Participation du fonds TPI n'excédant pas 2 000 \$ à raison de 200\$/ha pour les travaux d'amélioration dans les érablières sous permis avec la MRC.

6.5 Autorisation MERN-bail au Parc régional de la rivière Mitis sur le lot 3 755 018

C.M. 21-06-129

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis adhère aux recommandations du comité multiressources et autorise pour la saison 2021 les éléments suivants :

- **QUE** la MRC demande au MERN l'autorisation d'émettre un bail pour des fins communautaires ou récréatives pour le lot 3 755 018 du cadastre rénové à Sainte-Flavie au nom du Parc régional de la rivière Mitis. Ce lot a une superficie de 6.0 ha.

6.6 Projet revitalisation des municipalités du haut-pays

C.M. 21-06-130

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité que le Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis adhère aux recommandations du comité multiressources et autorise pour la saison 2021 les éléments suivants :

- **QUE** la MRC fasse un suivi sur le projet de Revitalisation des municipalités du Haut Pays de La Mitis et au besoin redépose le dossier présenté au gouvernement en 2020, lequel projet avait suscité beaucoup d'attente dans le milieu mitissien et que ce projet soit relancé auprès des instances politiques.

6.7 Suivi arrosage tordeuse des bourgeons de l'épinette à Sainte-Flavie

C.M. 21-06-131

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2021 le Conseil de la MRC a résolu de permettre un traitement aérien contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le lot 3 755 018 à Sainte-Flavie;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM 21-02-092, une somme de 2 500 \$ provenant du fonds TPI était autorisée pour réaliser ce traitement;

CONSIDÉRANT QUE la planification de cette intervention s'avère très complexe et hasardeuse pour la MRC en raison des nombreuses réglementations environnementales à connaître et à appliquer pour ce type d'intervention.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Mitis :

- Autorise le report du traitement aérien contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette prévu pour ce printemps sur le lot 3 755 018 à Ste-Flavie au printemps 2022 et ce, à même le budget autorisé en 2021;
- Autorise le directeur général à signer une entente avec la Société de Protection contre les Insectes et les Maladies (SOPFIM) afin que cet organisme assume la planification, la réalisation et le suivi de ce traitement.

7. Nomination représentant MRC à l'Organisme des bassins versants

C.M. 21-06-132

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Jean-François Fortin et résolu à l'unanimité de nommer M. Martin Reid comme représentant de la MRC de La Mitis auprès de l'Organisme des bassins versants.

8. Bonification du programme RénoRégion

M. Claude Gagnon informe les élus que la Société d'habitation du Québec, dans sa correspondance du 31 mai, annonçait qu'il mettait à la disposition des citoyens de la MRC de La Mitis une somme de 400 000 \$ dans le cadre du programme RénoRégion, comparativement au budget prévu de 192 000 \$ pour 2021.

C. ADMINISTRATION

9. Adoption des états financiers 2020 MRC

C.M. 21-06-133 Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers de la MRC de La Mitis pour l'année 2020, tels que préparés par la firme Mallette et présentés par Mme Karen Jean. Il est également convenu d'adresser une motion de félicitations à la direction pour la bonne gestion des finances pendant la pandémie.

10. Adoption des états financiers 2020 TNO

C.M. 21-06-134 Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'approuver les états financiers des TNO de La Mitis pour l'année 2020, tels que préparés par la firme Mallette et présentés par Mme Karen Jean.

11. Nomination des vérificateurs pour l'année 2021

C.M. 21-06-135 Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette à titre de vérificateur des états financiers de la MRC de La Mitis et des TNO de La Mitis pour l'année 2021.

12. Démission M. Côté Sainte-Angèle : nomination comité administratif

C.M. 21-06-136 **CONSIDÉRANT** la démission de M. Michel Côté, maire de Sainte-Angèle-de-Mérici;

CONSIDÉRANT QU'il convient de le remplacer sur les différents comités sur lesquels il siégeait.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité de nommer M. Magella Roussel pour siéger au Comité administratif de la MRC pour le secteur Centre.

12.1 Mot de remerciement M. Côté

C.M. 21-06-137 Le Conseil des mairesses tient à remercier M. Michel Côté pour son implication municipale dans les trois dernières années et demie. Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de remercier monsieur le maire pour sa présence au Conseil de la MRC de La Mitis.

13. Suivi budget COVID

13.1 Fonds réserve COVID pour les mandataires

C.M. 21-06-138 **CONSIDÉRANT QU'**une aide de 844 000\$ a été octroyée à la MRC pour pallier aux frais supplémentaires liés à la COVID;

CONSIDÉRANT QUE les mandataires de la MRC peuvent avoir besoin d'un soutien financier pour les aider dans cette situation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire réserver un montant comme fonds de prévoyance pour ces mandataires.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Réginald Dionne et résolu à l’unanimité de réserver 200 000 \$ en fonds de prévoyance pour les différents mandataires de la MRC de La Mitis, dont 50 000 \$ pour l’Écocentre de La Mitis.

14. Demandes de dons et commandites

C.M. 21-06-139

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations prioritaires de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d’attribution.

POUR CES MOTIFS :

Suite à des discussions, le vote a été demandé pour le don à l’organisme « Les filles d’Isabelle ». Voici le résultat :

GRAND-MÉTIS	CONTRE
LA RÉDEMPTION	CONTRE
LES HAUTEURS	CONTRE
MÉTIS-SUR-MER	CONTRE
MONT-JOLI	CONTRE
PADOUE	POUR
PRICE	POUR
SAINTE-ANGELE-DE-MÉRICI	CONTRE
SAINTE-FLAVIE	CONTRE
SAINTE-JEANNE-D’ARC	CONTRE
SAINTE-LUCE	CONTRE
SAINT-CHARLES-GARNIER	POUR
SAINT-DONAT	POUR
SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI	CONTRE
SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE	CONTRE
SAINT-OCTAVE-DE-MÉTIS	CONTRE

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Magella Roussel et résolu à l’unanimité d’adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Organismes demandeurs	Raison de la demande	Montant demandé	Montant recommandé
Les Filles d'Isabelle	Bourse d’études habituellement financées par déjeuner-bénéfice (annulé COVID)	200 \$	Refusé
Fondation École Mistral	Bourses – Galas de fin d’année	Discretionnaire	400 \$

D. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

15. Comité de révision du schéma de couverture de risques en incendie

C.M. 21-06-140

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie date de 2007 et se doit d'être révisé;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Luce accepte de conclure une entente avec la MRC de La Mitis afin de libérer son préventionniste, M. Vincent Dubé, pour la réalisation de la révision dudit schéma.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que la composition du comité sera :

- Tous les directeurs incendie ainsi qu'un représentant par secteur, élu ou administratif, pour former le groupe de travail qui analysera la version préliminaire du document de révision du schéma de couverture de risques.

16. Nomination représentant comité gestion incendie CAUREQ

C.M. 21-06-141

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité de nommer M. Robert Roger à titre de représentant de la MRC de La Mitis pour siéger au sein du comité de gestion incendie de la CAUREQ.

Un huis clos est demandé par M. Georges Deschênes pour discuter du point 17. Il est 21 h 06.

La levée du huis clos est demandée par M. Georges Deschênes. Il est 21 h 21.

17. Ressources humaines incendie

Information et discussion concernant le nombre de pompiers en formation. La présente cohorte a terminé la 2^e section et sera en pause pour la saison estivale. La reprise se fera en septembre 2021.

18. Nomination gestionnaire de formation

C.M. 21-06-142

CONSIDÉRANT QUE le dernier poste en incendie à la MRC a été aboli;

CONSIDÉRANT QUE la formation doit continuer et être gérée par des ressources dans le domaine incendie et qu'un gestionnaire de formation doit être nommé en lien avec l'ENPQ et le MSP;

CONSIDÉRANT QUE les services incendie de La Mitis désirent rapatrier les tâches en incendie dans leurs différents services.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité de recommander à la MRC de ne pas renouveler sa cotisation comme gestionnaire de formation, selon la recommandation des directeurs incendie.

E- DIVERS

a) Refonte du site web de la MRC-soumissions

C.M. 21-06-143

CONSIDÉRANT QUE le site Web de la MRC agit comme porte d'entrée de l'organisation et influence son image, celle de ses employés et celle de ses représentants;

CONSIDÉRANT QU'un site Web performant permet à la fois une expérience utilisateur positive et une meilleure efficacité;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la responsable en communication et marketing permet plus de flexibilité pour transiger directement avec une agence Web;

CONSIDÉRANT QUE l'option la moins chère proposée, sans être la plus performante, répondrait tout de même aux besoins de l'organisation de façon adéquate.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité de permettre l'acceptation de la soumission reçue de Bourrasque avec l'option 1, soit un design découlant d'un modèle. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

b) Site web Attractivité-soumissions

C.M. 21-06-144

CONSIDÉRANT QUE La Mitis doit avoir une présence sur le Web;

CONSIDÉRANT QUE le site Web territorial de La Mitis agira comme porte d'entrée de la région, influencera son image et permettra d'y présenter les attraits et activités qui s'y déroulent, tout comme une panoplie de services qui y sont offerts en lien avec l'attractivité;

CONSIDÉRANT QUE la présence de la responsable en communication et marketing permet plus de flexibilité pour transiger directement avec une agence Web et que ses compétences techniques permettent la conception d'un site moderne à faible coût.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité de permettre l'acceptation de la soumission reçue de Bourrasque. Il est également résolu d'autoriser M. Claude Gagnon, directeur général par intérim, à signer l'entente pour et au nom de la MRC.

c) **Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone**

C.M. 21-06-145

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme et unanimement résolu :

QUE la MRC de La Mitis joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

QUE la MRC salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la MRC exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

d) **Avis de conformité règlement 2021-1453 de Mont-Joli**

C.M. 21-06-146

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 7 juin 2021 le règlement numéro 2021-1453 modifiant des aires d'affectation du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectifs d'agrandir des secteurs à vocation commerciale, de permettre un développement

résidentiel avec une densité d'occupation plus élevée ainsi que de reconfigurer les rues projetées sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste par intérim de la MRC démontre que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2021-1453 de la Ville de Mont-Joli.

e) Avis de conformité règlement 2021-1454 de Mont-Joli

C.M. 21-06-147

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la MRC doit approuver ou désapprouver un règlement qui modifie le règlement de zonage d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 7 juin 2021 le règlement numéro 2021-1454 modifiant le règlement de zonage 2009-1210;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objectifs de modifier les limites de la zone 326 (HBF) afin d'y intégrer les lots 4 071 799 et 4 072 215;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse réalisée par l'aménagiste par intérim de la MRC démontre que ce règlement s'avère conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Carolle-Anne Dubé, appuyée par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver le règlement numéro 2021-1454 de la Ville de Mont-Joli.

f) Embauche technicien génie civil saisonnier

C.M. 21-06-148

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a déjà résolu d'autoriser l'embauche de 2 à 4 techniciens pour compléter l'équipe du génie civil pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu possède les qualités nécessaires pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'engager M. Thomas Lechasseur afin de pourvoir au poste de technicien en génie civil saisonnier. Les conditions salariales sont établies à l'échelon 1 selon le taux applicable de la convention collective en vigueur. Il est également entendu que la recherche se poursuivra pour trouver d'autres candidats.

F. DÉVELOPPEMENT

19. Fonds Régions et ruralité

19.1 Volet 4-Recommandations projets

C.M. 21-06-149

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé a été analysé à partir des critères établis dans cadre de vitalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères d'admissibilité et, lorsqu'applicables, des conditions ont été émises avant tout versement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité d'analyse ont déposé une recommandation pour le projet mentionné.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité de consentir une subvention au projet tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, à même le volet 4 du FRR pour financer le projet suivant et conditionnellement au respect des plans de financement et autres conditions émises :

Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
Municipalité de Sainte-Luce	Ressource en vitalisation	90 000 \$ pour une période de 5 ans
Municipalité de Saint-Gabriel	Aménagement de jeux d'eau	100 000 \$
Municipalité de Price	Aménagement de jeux d'eau	100 000 \$
Comité de loisir de Métis-sur-Mer	Aménagement d'une surface synthétique multisport	26 360 \$

19.2 Volet 4 – «Coopération municipale» ressource d'accompagnement en gestion pour les municipalités

C.M. 21-06-150

CONSIDÉRANT QU'il y a un besoin au niveau de plusieurs municipalités pour de la formation, du mentorat en gestion municipale ainsi que la gestion de différents projets;

CONSIDÉRANT QUE le volet 4 du FRR «Coopération municipale» prévoit un fonds pour recevoir une aide financière afin de recruter une ressource d'accompagnement en gestion des municipalités et d'assumer une partie du salaire ainsi que l'étude menant à l'embauche d'une telle ressource.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Claude Gagnon à débiter les démarches afin de solliciter le ministère pour déposer une demande d'aide financière nécessaire afin de trouver une ressource d'accompagnement en gestion pour les municipalités selon la recommandation du comité administratif.

19.3 Volet 4 – «Coopération municipale» Service du SPAL

C.M. 21-06-151

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'offrir un service animalier sur leur territoire;

CONSIDÉRANT la présentation du 5 mai dernier du SPAL, seul refuge sans euthanasie, manque de ressources et que dû à des locaux désuets, cette entreprise doit se relocaliser pour un meilleur service aux animaux et à la population;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise offre une opportunité de collaboration aux municipalités pour ce service, entre autres pour la gestion de la *Loi provinciale sur l'encadrement des chiens dangereux*, des médailles, de patrouille, etc.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC de La Mitis à faire des démarches, dans le cadre du volet 4 du FRR, « Coopération municipale », pour vérifier si ce projet est admissible.

20. CRD-accord de regroupement pour Table ad hoc

C.M. 21-06-152

CONSIDÉRANT QUE le Plan de travail de l'Alliance pour la solidarité du Bas-Saint-Laurent mobilise depuis 2019 des partenaires et citoyens dans le but d'identifier des initiatives concertées en matière de lutte à la pauvreté et d'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QU'une multitude d'initiatives sont présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement est nécessaire afin pouvoir consolider les initiatives en cours, pérenniser celles-ci et favoriser le développement du pouvoir d'agir des milieux;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible de financer cet accompagnement dans les leviers actuellement présents dans les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la mesure de Table ad hoc de concertation a été identifiée comme mesure du MTESS pouvant soutenir financièrement l'embauche d'agents en développement social pour accompagner la consolidation des initiatives concertées, dont celles en lutte à la pauvreté, et favoriser leur prise en charge par le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les organismes désirant soumettre une demande de subvention de dans le cadre d'une mesure Table ad hoc de concertation doivent signer un accord de regroupement et désigner un mandataire pour signer la demande de subvention avec le MTESS;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de Services Québec dans une Table ad hoc de concertation est généralement de 50% des frais admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux pour l'embauche de quatre agent.e.s d'accompagnement en développement social sont estimés à 280 000 \$ pour 12 mois;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu lors du conseil d'administration du CRD du 20 avril 2021 d'investir pour le regroupement 140 000 \$ pour la contrepartie financière à même les revenus régionaux du fonds éolien du CRD.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité

- **QUE** la MRC de La Mitis signe l'Accord de regroupement visant à mettre en place une Table ad hoc de concertation pour assurer le financement des agents d'accompagnement en développement social et désigne comme mandataire la MRC de Rimouski-Neigette pour représenter les membres de la Table et signer l'entente de subvention avec Services Québec;
- **QU'**une demande de subvention de 140 000 \$ soit déposée à Services Québec pour la Table ad hoc de concertation visant à doter les milieux d'agent.e.s d'accompagnement en développement social.

21. Projets recommandés par la Commission culturelle

C.M. 21-06-153

CONSIDÉRANT QUE les projets déposés ont tous été analysés à partir de la grille d'analyse prévue à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les projets répondent aux critères d'admissibilité du programme Initiatives culturelles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité en sont venus à une recommandation unanime à déposer au Conseil de la MRC de La Mitis.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par Mme Gitane Michaud et résolu à l'unanimité d'appliquer les recommandations du comité d'analyse du programme Initiatives culturelles selon les modalités prévues.

Dossier	Projet	Promoteur	Conditionnelle	Montant octroyé	Budget total du projet
PIC-2021-03-01	Inventaire archéologique du site de la 9e École de bombardement et de tir du Commonwealth à Mont-Joli	Patrimoine militaire de La Mitis	oui	10 000 \$	17 500 \$
PIC-2021-03-03	Inventaire du site de l'ancien presbytère de la pointe Leggatt	Héritage Bas-Saint-Laurent	oui	10 000 \$	17 500 \$
Total				20 000 \$	35 000 \$

22. Appui projet ARTERRE

C.M. 21-06-154

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent ont identifié dans leurs plans de développement de la zone agricole

(PDZA) ou stratégies de développement la création de banque de terres ou de fermes comme une priorité, notamment pour le développement de productions de niche, la remise en production des terres agricoles dévalorisées ou le transfert des fermes sans relève apparentée;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est un moteur économique majeur du Bas-Saint-Laurent, à elle seule, l'industrie agroalimentaire procure 18 % des emplois au Bas-Saint-Laurent et correspond à 8 % du PIB régional;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'ARTERRE Bas-Saint-Laurent a acquis depuis les trois dernières années une notoriété importante et que les agents de maillage du Bas-Saint-Laurent sont une référence au Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans les trois (3) dernières années, 11 maillages ont été réalisés au Bas-Saint-Laurent pour un total de 107 au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les agents de maillage ont également réalisé l'inscription et le référencement de 250 entreprises agricoles ou aspirants agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux contacts, liens de confiance et plusieurs démarches sont toujours en cours afin de compléter des jumelages entre les cédants et aspirants dans les prochains mois, prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'au niveau local, ces services sont offerts par les MRC ou par les territoires adhérents à L'ARTERRE, lesquels notamment déployer les agents de maillage;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des MRC du Bas-Saint-Laurent ont des agents de développement agricole qui agissent comme personnes-ressources ou facilitateurs dans le travail des agents de maillage;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) assure la coordination provinciale du service de l'ARTERRE par la création et l'exploitation d'une plateforme Web intégrée ainsi que par le transfert d'informations, la concertation, la mobilisation, la formation et l'accompagnement des agents de maillage sur le terrain afin que ces derniers soient outillés adéquatement afin de propulser le développement des projets d'établissement, de démarrage et de transfert agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MAPAQ soutient l'implication et l'ensemble des MRC pour qu'elles se regroupent afin d'adhérer et mettre en place le service de L'ARTERRE et puissent mettre en commun leurs ressources;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion des MRC à L'ARTERRE est appuyée par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'expérience a montré que deux agents de maillages sont minimalement requis pour offrir le service de l'ARTERRE au Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont compétentes en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal du Québec permet la conclusion d'une entente intermunicipale afin que les MRC puissent se partager les services de deux agents de maillage et poursuivre le service de L'ARTERRE;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup est gestionnaire du projet et qu'elle signera les ententes avec l'ensemble des MRC du territoire bas-laurentien pour le déploiement du projet et le partage des coûts à parts égales;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a mis en place un programme, le Fonds au rayonnement des régions (FRR-volet 1), pour soutenir les projets structurants s'inscrivant dans les priorités des différentes régions administratives, dont les projets des organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, parmi les priorités régionales du Bas-Saint-Laurent, le développement de L'ARTERRE participe à l'attractivité de la région, à l'entrepreneuriat agricole, à la vitalité des communautés rurales et au renforcement du leadership régional dans le domaine du bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le FRR-volet 1 permet de financer un projet d'une durée maximale de trois (3) ans jusqu'à un maximum de 500 000 \$.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Magella Roussel, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la MRC de La Mitis autorise la préparation et le dépôt d'une demande conjointe avec les sept autres MRC du Bas-Saint-Laurent au FRR-volet 1 pour la mise en place du service de L'ARTERRE;
- **QUE** la MRC de La Mitis autorise la MRC de Rivière-du-Loup à agir comme principal gestionnaire du projet et à signer la demande d'aide financière au FRR-volet 1 en son nom et au nom de l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent;
- **QUE** la MRC de La Mitis confirme un engagement financier annuel moyen 6910\$, soit 20 730\$ \$ pour la durée du projet, ce montant incluant la cotisation annuelle au CRAAQ d'environ 4000\$/année/MRC;
- **QUE** la MRC de La Mitis confirme qu'elle adhèrera à L'ARTERRE et qu'elle consacra du temps d'accompagnement auprès des agents de maillage et pour faciliter leur travail sur son territoire.

23. Appui Institut technologique agroalimentaire

C.M. 21-06-155

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska, dans sa correspondance du 28 mai dernier, demandait au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de reconsidérer sa décision d'établir le siège social de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (ITAQ) à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska estime que le décret de la Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec (Loi 77), qui confère l'autonomie et les moyens nécessaires à l'ITAQ d'assurer son destin aurait dû reconnaître l'établissement du siège social de cette institution à La Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE, soutenue par ses MRC voisines, la MRC de Kamouraska s'impose comme un pôle national et international d'enseignement et d'innovation en matière de développement bioalimentaire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Kamouraska dans sa demande au ministre Lamontagne de revoir sa décision et d'établir le siège social de l'ITAQ à La Pocatière, en accord avec les engagements de la Coalition avenir Québec de transférer 5 000 emplois de qualité pour soutenir le développement régional.

24. Protocole d'usage avec « Les sentiers du Mont-Comi »

C.M. 21-06-156

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis appuie le développement de sentiers de vélos de montagne au Mont-Comi;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers du Mont-Comi souhaite développer l'offre de sentiers de vélos de montagne au Mont-Comi;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers du Mont-Comi souhaite exploiter, entretenir et promouvoir de façon durable ces sentiers;

CONSIDÉRANT QUE le protocole de droits d'usage dégage la MRC de toute responsabilité à l'égard du développement, de l'exploitation, de l'entretien et de la promotion de ces sentiers;

CONSIDÉRANT QUE des droits d'usage doivent être délivrés en vertu des exigences ministérielles.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'adopter le protocole d'usage tel que présenté et de mandater le directeur général par intérim et/ou le préfet à signer ledit protocole.

25. Projet éolien Lac Alfred

25.1 Autorisation système dégivrage

25.1.1 Projet Wicetech dégivrage éoliennes

C.M. 21-06-157

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Judith Garon à signer la résolution des copropriétaires au nom de ERLM Lac Alfred. Cette résolution autorise EDF, à titre de gestionnaire et au nom des copropriétaires, à signer les contrats relatifs à l'installation de 3 nouvelles unités Wicetec taco à Lac Alfred.

25.1.2 Participation rachat système dégivrage Boréal

C.M. 21-06-158 Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Judith Garon à signer la résolution des copropriétaires au nom de ERLM Lac Alfred. Cela permettra le rachat de notre part.

25.2 Adoption des états financiers 2020

C.M. 21-06-159 Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2020 du projet éolien Lac Alfred, tels que présentés par Mme Karen Jean de la firme Mallette.

25.3 Recommandation fonds prévoyance

C.M. 21-06-160 Il est proposé par Mme Nancy Banville, appuyée par M. Martin Reid et résolu à l'unanimité de transférer la totalité des surplus 2020 dans le fonds de prévoyance.

26. Projet éolien La Mitis

26.1 Adoption des états financiers 2020

C.M. 21-06-161 Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Réginald Dionne et résolu à l'unanimité d'adopter les états financiers 2020 du projet éolien La Mitis, tels que présentés par Mme Karen Jean de la firme Mallette.

26.2 Redevances aux municipalités-2^e semestre

C.M. 21-06-162 Il est proposé par M. Maurice Chrétien, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des redevances du deuxième semestre du projet éolien La Mitis aux municipalités, pour un montant total de 569 168 \$.

26.3 Livre sur les athlètes de La Mitis

C.M. 21-06-163 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la requête cadre avec les priorités identifiées au plan d'action de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis désire soutenir ces initiatives en fonction de sa capacité financière.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Reid, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

- D'accorder un soutien financier de 5 000 \$ au Club Rotary pour la production d'un livre sur les athlètes et bâtisseurs mitissiens;

- **QUE** le montant de 5 000 \$ soit pris à même le fonds éolien.

26.4 Transport avion Forces armées canadiennes

C.M. 21-06-164

CONSIDÉRANT QUE les Forces armées canadiennes font don d'un avion antique à la Régie de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'il importe de préserver cet artéfact en prévision d'un éventuel projet de musée de l'aviation, profitant ainsi à toute la région;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transport pour rapatrier l'avion sont de 4000 \$.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l'unanimité de régler les frais de rapatriement de l'avion au montant de 4000 \$ pris à même le fonds éolien.

27. Mitis en Affaires

27.1 Renouvellement de l'entente

C.M. 21-06-165

Il a été mentionné que le comité chargé de travailler sur le renouvellement de l'entente avec Mitis en Affaires s'est réuni et que le dossier a progressé.

Il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la négociation de l'entente avec Mitis en Affaires.

27.2 Appui pour conditions Réseau Accès Entreprise Québec

C.M. 21-06-166

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la convention d'aide financière que chaque municipalité régionale de comté recevra 900 000 \$ d'ici au 31 mars 2025 pour bonifier l'offre de services déjà existante, et ce, en embauchant au minimum deux ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE dès la première année, chaque MRC devra dépenser 300 000 \$, sinon les sommes non dépensées devront être retournées au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE malgré toute la bonne volonté des MRC d'embaucher deux ressources additionnelles ou plus, il est quasi impossible de dépenser ces 300 000 \$ dès la première année de la convention.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par Mme Nancy Banville et résolu à l'unanimité :

- **DE** demander au gouvernement du Québec d'assouplir les règles de la convention afin de permettre de dépenser les 900 000 \$ au cours de la durée de la convention et non par tranche annuelle et d'inclure dans les dépenses admissibles les

dépenses de réalisation des projets réalisés par les conseillers embauchés.

- **DE** transmettre copie de la présente résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation, aux députés de notre MRC et aux MRC du Québec.

28. Nomination représentant MRC dossiers logements sociaux

C.M. 21-06-167

CONSIDÉRANT l'expertise de M. Vallier April dans le domaine des logements sociaux;

CONSIDÉRANT les subventions actuellement proposées par la Société d'habitation du Québec en regard de développement de ces logements.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Jean-Pierre Bélanger et résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation du comité administratif et de nommer M. Vallier April comme représentant de la MRC de La Mitis auprès de la SHQ.

29. Fonds pour le cannabis

C.M. 21-06-168

CONSIDÉRANT qu'il reste 20 000\$ dans le fond pour la lutte contre le cannabis;

CONSIDÉRANT que les fonds doivent être dépensés avant le 30 juin 2021, sinon les sommes devront être remboursées.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Gitane Michaud, appuyée par M. Réginald Dionne et résolu à l'unanimité de demander au comité de sécurité publique de recommander l'attribution des fonds subsistants.

G. HYGIÈNE DU MILIEU

30. Suivi

Il n'y a pas de suivi ce mois-ci.

H. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions.

I. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-06-169

Il est proposé par M. Martin Soucy de lever la séance du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 45.

Bruno Paradis
Préfet

Claude Gagnon
Directeur général par intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.